

Analyses 2008



La lutte contre l'impunité : regards croisés
d'Amérique latine et de la RDCongo

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

La lutte contre l'impunité : regards croisés d'Amérique latine et de la RDCongo

Il y a 2 ans, Justice et Paix a rencontré le père Péruvien Gaston Garatea qui était un membre actif de la lutte contre l'impunité au Pérou¹. Son témoignage a touché nos partenaires congolais qui lui ont demandé : « Père, pourquoi ne viendriez-vous pas nous parler de tout ça au Congo ? ».

Cette demande a donné naissance au projet « Regards croisés sur la lutte contre l'impunité : un échange d'expériences d'Amérique Latine, de la R.D.Congo et d'Europe pour appuyer le processus de réconciliation au Congo » que mène Justice et Paix.²

Il est évident que l'on ne peut pas tout comparer. Les contextes, les conflits et les situations d'impunité sont différents en Amérique Latine et au Congo. Mais nous sommes convaincus que les expériences des uns peuvent nourrir la réflexion des autres et que, si les solutions d'Amérique Latine ne pourront être transposées en RDC, elles pourront néanmoins en susciter d'autres, adaptées au terrain congolais.

Ce projet part d'un constat : l'impunité en R.D.Congo

Des actes de violence à l'encontre des populations sont commis depuis plusieurs décennies au Congo. Ils sont très rarement suivis de sanctions, parce que l'État de droit a disparu avec la dictature de Mobutu. Les années de guerre qui ont suivi et qui ont profondément divisé le peuple congolais n'ont pas permis sa reconstruction.

Le Congo subit l'impunité, cette situation de fait qui résulte de l'absence de sanction pénale imposée par une autorité nationale ou internationale à des individus accusés d'avoir commis des crimes. Les auteurs de viols, de pillages, de destructions et de meurtres contre toute personne soupçonnée de connivence avec l'ennemi, sont pour l'instant assurés de ne pas être poursuivis pour leurs actes, simplement parce que l'État n'a ni les moyens, ni la volonté (peut-être) de le faire. Mais cette situation qui viole les droits humains fondamentaux est inacceptable.

La justice nationale fait défaut sur la majeure partie du territoire. La justice traditionnelle³ a évolué en marge de la modernisation de la société et n'est pas encore adaptée à traiter ce genre de crimes, bien que beaucoup déjà reconnaissent son potentiel de complémentarité avec les autres niveaux de justice. La justice internationale a pris le relais. Trois criminels de guerre ont déjà été transférés devant la Cour Pénale Internationale (CPI) à La Haye. Mais qu'en sera-t-il pour tous les autres ? La CPI n'a pas la capacité, ni en moyens, ni en temps de traduire tous les auteurs de crimes de guerre, ni de rendre justice à toutes les victimes. Se trouve-t-on pour autant face à un précipice infranchissable ?

¹ Le Pérou a été secoué dans les années 80 par une vague de violence extrême perpétrée contre la population par le mouvement du « Sentier lumineux » ainsi que par l'armée.

² Ce projet est mené avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères belges.

³ Voir à ce sujet : Kankindi, Espérance et Berck, Anne-Sylvie, *La lutte contre l'impunité dans l'Afrique des Grands Lacs : la place des juridictions traditionnelles*, analyse de Justice et Paix, 2007. et *Traditional Justice and Reconciliation after Violent Conflicts. Learning from African Experiences*, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), Stockholm, 2008.

L'apport de Justice et Paix : une modélisation des théories scientifiques

L'abondante littérature scientifique sur le sujet nous a permis de modéliser le processus de réconciliation et la place qu'y tient la lutte contre l'impunité⁴. Nous avons distingué 3 étapes incontournables : **la vérité, la justice et la mémoire**. Nous avons également mis en évidence 3 attitudes qui font obstacle à ce travail de réconciliation : l'oubli du passé qui empêche la recherche de la vérité, la survalorisation du passé qui, en niant le point de vue de l'autre, empêche le travail de mémoire et l'amnistie qui permet légalement aux auteurs des violences d'échapper à la justice. Ces trois comportements sont des facteurs non négligeables de la perpétuation de l'impunité.

Un projet qui s'enrichit d'expériences d'ailleurs

Les pays d'Amérique Latine connaissent aussi cette situation d'impunité : le Pérou, l'Argentine, l'Uruguay, le Guatemala... Ils ont subi des dictatures, l'éradication des opposants politiques et les exactions de groupes rebelles.

Gaston Garatea nous a dit : « Tout mouvement qui veut défendre les droits de l'homme [et lutter contre l'impunité] doit s'atteler à réaliser 5 objectifs :

- la recherche de la vérité sur ce qu'il s'est réellement passé ;
- la justice par la punition des responsables ;
- la réparation pour les victimes ;
- un travail de mémoire ;
- des réformes démocratiques pour empêcher que de tels événements se reproduisent ».

Les pays d'Amérique Latine ont mis en place des Commissions Vérité Réconciliation (CVR) - des instruments d'investigation ne disposant pas d'un pouvoir judiciaire - pour faire la lumière sur les exactions commises contre leur population. Chaque CVR est unique et créée selon un contexte national précis. Si leurs missions sont similaires : établir la vérité de ce qu'il s'est passé, leur composition, leurs priorités, les détails de leur mandat et leur fonctionnement varient. Dans l'idéal, le rapport des CVR est transmis à la justice nationale et sert de base au travail judiciaire.

Établir une CVR n'est pas la recette miracle. Le Congo a tenté cette expérience, mais trop tôt, quand le gouvernement était encore fragile, quand la corruption faisait encore rage, et quand les moyens financiers manquaient. Plusieurs auteurs de crimes de guerre se sont retrouvés membres de cette commission. Comment alors espérer que leurs victimes viendraient témoigner ? Comment espérer qu'ils traduiraient leurs pairs en justice, risquant eux-mêmes d'être dénoncés pour les mêmes faits ? Et quand bien même, comment faire sans tribunaux, sans magistrats, sans prisons ?

En parallèle à ce travail de vérité et de justice, les populations d'Amérique Latine ont entamé un travail de mémoire. Il s'agit d'une part de ne pas oublier ce qu'il s'est passé, mais aussi de permettre à toutes les mémoires de s'exprimer, quel que soit le point de vue (victime ou bourreau, il y en a souvent dans chaque camp). L'objectif n'est pas de trouver un dénominateur commun, mais au contraire d'écrire ensemble une histoire plurielle, qui contient des divergences, mais qui ne néglige aucun point de vue, de façon à pouvoir être reconnue par tous.

⁴ Cette modélisation sera présentée en détail dans le rapport final du projet, en septembre 2008.

De nouveau, la manière concrète de mener ce travail de mémoire prend des formes différentes au cas par cas. Elle commence par des initiatives, des actions locales pour tenter une cohabitation pacifique entre les groupes « ennemis » et pour recréer des intérêts communs. Cela passe par les arts, par des rencontres culturelles ou encore par des chantiers de reconstructions des biens collectifs. En Argentine, un centre de torture militaire a été transformé en musée de la mémoire. Le Pérou se souvient de ses victimes par un monument, l’Oeil qui pleure, au pied duquel des galets ont été déposés avec le nom de chaque victime et la date de son décès.

La recherche de la vérité et de la justice peut être menée à court ou à moyen terme. Le travail de mémoire lui, se conçoit dans le long terme. Les trois nécessitent une démarche volontaire, à la fois de la population et de l’élite politique. Nos partenaires congolais nous ont expliqué que la RDC n’est pas prête à entamer ce travail de mémoire au stade actuel. Les derniers conflits sont très récents – la Conférence de Paix qui vient de se tenir à Goma à déclaré un cessez-le-feu fin janvier 2008 – et les plaies encore béantes. La distinction entre « moi » et « eux » est encore tenace et la population marquée par les souffrances ne peut pas penser en termes de « nous ».

De plus, le sens du monument n’est pas le même en Amérique Latine et en R.D.C. Dans la culture congolaise, ériger un monument signifie faire revivre le malheur que l’on a vécu. Or les populations veulent continuer à vivre et tourner la page rapidement. Le sens du cimetière est aussi différent au Congo. Les morts restent avec la famille et on replante sur leurs tombes au lieu de faire d’elles des lieux de recueillement. La mémoire y est entretenue de façon orale, dans les noms des lieux symboliques, par les jurons, par les poèmes ou les chansons qui se transmettent de génération en génération avec l’histoire qu’ils racontent.

L’objectif du projet : l’appropriation par la société civile congolaise

De notre rencontre avec nos partenaires congolais et latino-américains, nous avons tiré plusieurs enseignements qui vont orienter la suite du projet. En effet, nous voulons que notre réflexion alimente un manuel à destination de la société civile congolaise à partir duquel elle pourra élaborer des outils propres à ses actions : matériel pédagogique, base de plaidoyer etc. Pour cela, il est primordial que notre outil reflète la réalité du terrain.

Nous avons pris conscience de l’importance de **la culture et des traditions** sur toutes les étapes du processus de réconciliation. Les concepts de vérité, de justice ou encore de mémoire n’ont pas le même sens ici et là-bas. Cela nous pousse donc à revoir notre modèle en détail avec eux.

Ensuite, la notion de « **temps** », du « bon moment » pour entreprendre les différentes étapes du processus de lutte contre l’impunité dans le cadre de la réconciliation est importante. Se hâter peut avoir un effet totalement contreproductif, soulever des résistances, de l’indifférence, attiser des rancoeurs et n’aboutir qu’à une réconciliation sur le papier. Le retour à la violence en serait d’autant plus probable à la première étincelle.

C’est pourquoi nous nous rendons maintenant sur place pour une confrontation de notre travail au regard de la société civile congolaise. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites du projet dans le prochain numéro de « Pour Parler de Paix » !

Anne-Sylvie Berck,
Chargée de projets à Justice et Paix,
Mars 2008.

Pour le père Gaston Garatea, membre de la commission Vérité Réconciliation du Pérou, le projet de regards croisés sur la lutte contre l'impunité entre la R.D.Congo et son pays constitue un véritable défi pour l'Humanité : *«Je dois admettre qu'au début du projet, je ne connaissais rien sur le Congo. Mais même si les réalités de ces deux conflits sont différentes, nous avons au moins en commun les victimes. Ce n'est pas rien ! Par ce partage d'expériences, nous œuvrons à la recherche de justice et de réconciliation. Ensemble, nous devons nous montrer solidaires face aux tragédies qui ont laissé tant de morts derrière elles. L'expérience humaine nous montre la nécessité d'être plus humains à chaque fois... »*